

INTRODUCTION AU **R**APPORT D'**O**RIENTATION **B**UDGETAIRE

Préambule

Le **Débat d'Orientations Budgétaires (DOB)** représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au vote du budget.

La loi n° 2015-991 du 7 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République a modifié substantiellement l'article L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales précisant les obligations des communes, et parallèlement des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale en matière de DOB.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, ou EPCI qui comprennent au moins une commune de plus de 3500 habitants, le maire (ou Président de l'EPCI) présente au Conseil Municipal (ou Conseil Communautaire), dans un délai de dix semaines (le délai est passé de deux mois à dix semaines depuis le déploiement du référentiel M57) précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires (ROB), la loi exigeant que ce rapport expose à minima trois grands thèmes d'orientation :

Les orientations budgétaires : Le ROB doit présenter les évolutions prévues en dépenses et recettes, à la fois en section de fonctionnement et d'investissement. Pour les recettes, le rapport doit préciser les hypothèses retenues pour la construction du budget. Ces hypothèses concernent les concours financiers de l'Etat, la fiscalité, la tarification des services publics locaux et les subventions.

Les engagements pluriannuels : Le rapport doit exposer le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI), incluant les prévisions de dépenses et de recettes et le cas échéant les orientations concernant les autorisations de programme (AP).

La structure et la gestion de la dette : Le rapport indique le montant total de la dette contractée par la collectivité, la structure de l'encours ainsi que son profil d'extinction et le montant des emprunts visés à la fin de l'exercice

budgétaire. Il précise également la capacité de désendettement et d'autofinancement de la collectivité.

Depuis le PLF 2024, une annexe informative présentant les impacts environnementaux sur le budget est jointe au ROB. Cet état présente les dépenses d'investissement qui, au sein du budget, contribuent négativement ou positivement aux objectifs de transition écologiques de la France.

Le ROB constitue ainsi une obligation légale pour toutes les communes de plus de 3500 habitants, les EPCI qui comprennent au moins une commune de plus de 3500 habitants, les départements, les régions et les métropoles. Le ROB des EPCI devant être transmis aux communes membres, et celui des communes de plus de 3 500 habitants au président de l'EPCI dont la commune est membre, dans un délai de 15 jours (décret 2016-841 du 24/06/2016). Il est transmis au représentant de l'Etat et fait l'objet d'une publication, le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication étant fixés par décret.

Éléments de contexte macroéconomique

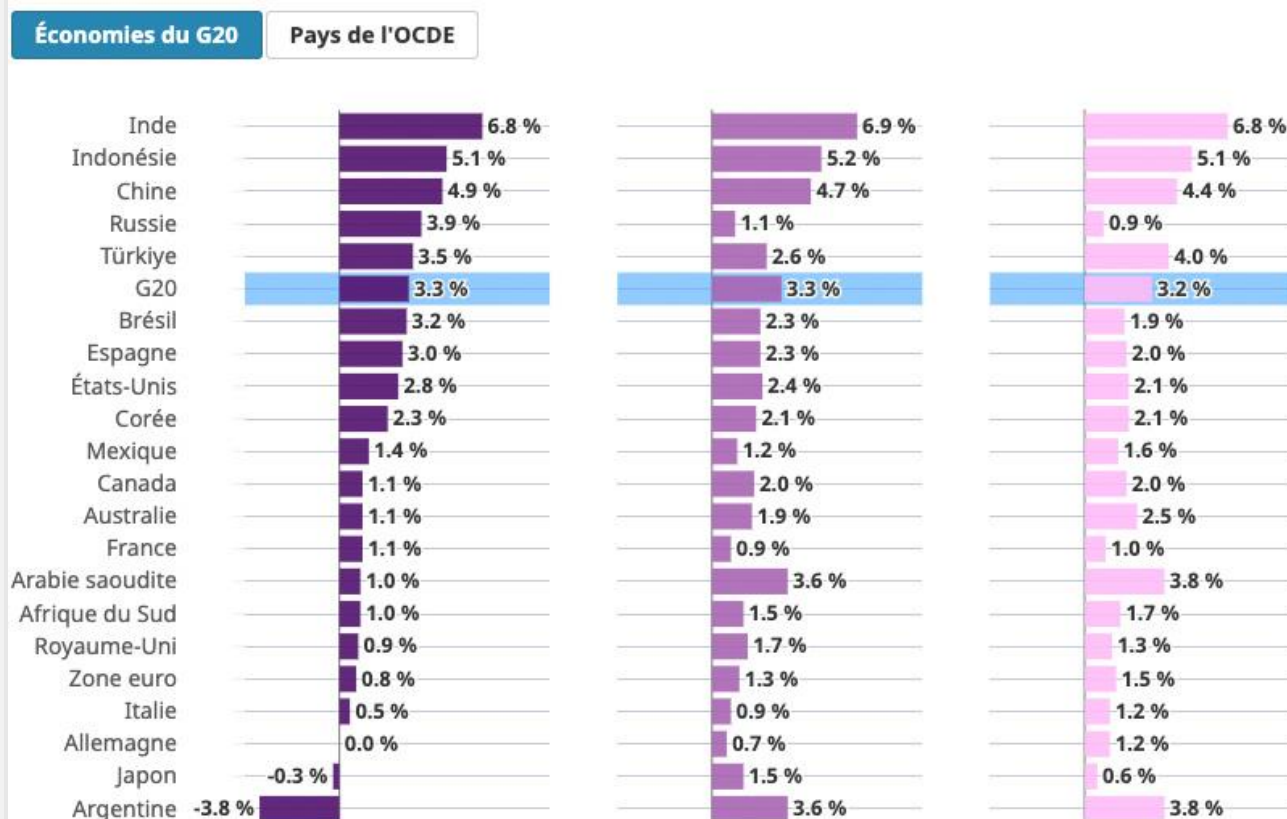
International et zone Euro (source OCDE)

La croissance mondiale devrait rester globalement stable au cours des deux prochaines années

La croissance du PIB mondial devrait s'affermir légèrement pour s'établir à **3.3% en 2025** et rester stable à ce niveau tout au long de 2026. Les prévisions de croissance en 2025 seraient de **1.3% en 2025 pour la zone Euro** et de **0.9% en France** (puis 1% en 2026).

Projections de croissance du PIB réel pour 2024, 2025 et 2026

Glissement annuel en %



Source: Perspectives économiques de l'OCDE, décembre 2024.

L'inflation devrait poursuivre son repli

Le recul de l'inflation globale s'est poursuivi dans la majorité des pays tout au long de 2024, à la faveur de nouvelles baisses des prix des produits alimentaires, de l'énergie et des biens.

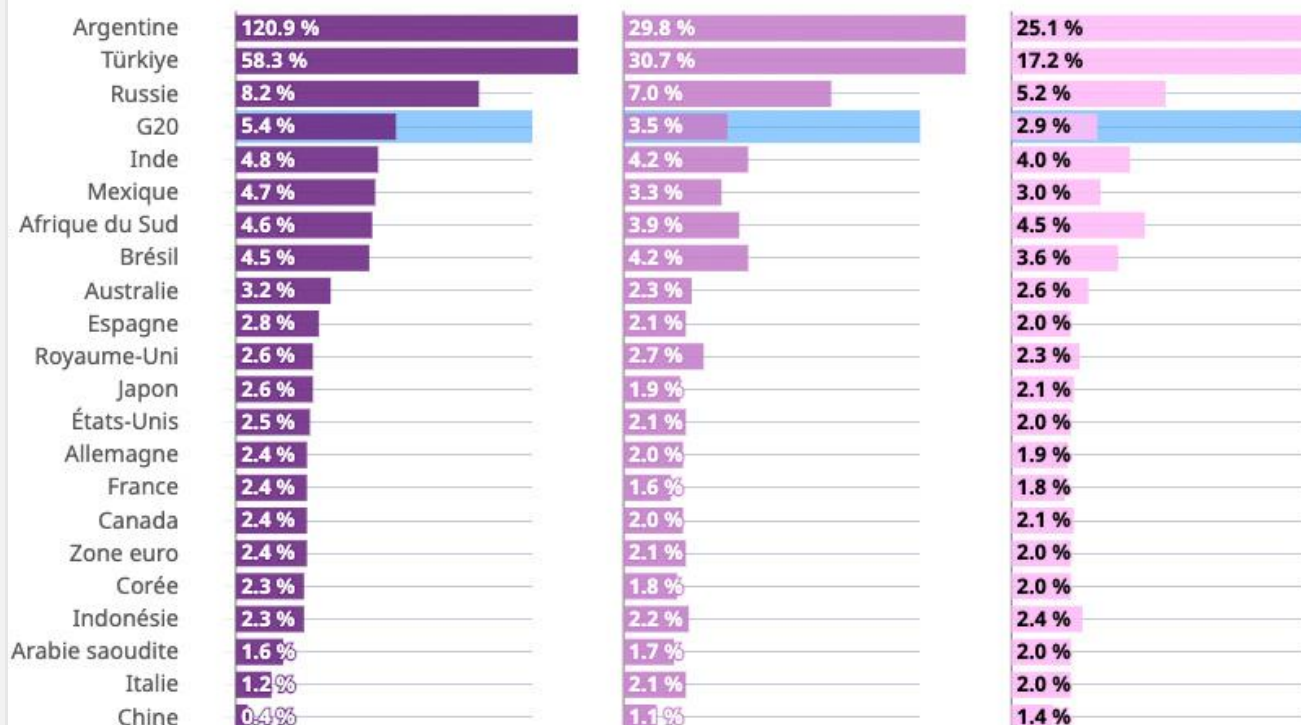
Toutefois, dans les services, la hausse des prix se révèle encore persistante, s'établissant à environ 4% dans l'économie médiane de l'OCDE en septembre. **À l'avenir, dans les pays du G20, la hausse annuelle des prix à la consommation devrait encore diminuer** et revenir à l'objectif d'ici la fin de 2025 ou au début de 2026 dans près de la totalité des autres grandes économies. Les projections d'inflation en France seraient de **1.6% en 2025** et **1.8% en 2026**.

Projections d'inflation globale pour 2024, 2025 et 2026

Glissement annuel en %

Économies du G20

Pays de l'OCDE



Note : Ce tableau montre l'indice harmonisé des prix à la consommation pour la zone euro, chacun de ses États membres et le Royaume-Uni, et l'indice national des prix à la consommation pour l'ensemble des autres pays.

Source : Perspectives économiques de l'OCDE, décembre 2024.

Prévision de politique monétaire

Plus que jamais, les perspectives sont incertaines et conditionnées par la tournure que prendront la géopolitique et la politique économique américaines avec l'investiture de Donald Trump, mais aussi par la situation politique de la France et les mesures budgétaires à venir.

La BCE, avec une inflation conforme à l'objectif et sans récession en vue, poursuivrait un assouplissement modéré via ses taux directeurs. Après ses quatre réductions de 25 pnb en 2024, la BCE baisserait ses taux directeurs de 25 pnb aux réunions de janvier, mars et avril, puis maintiendrait son taux de dépôt à 2,25% soit très légèrement sous l'estimation du taux neutre (2,50%).

Les pénuries de main d'œuvre et de compétences restent très prononcées

Au cours de la dernière décennie, les taux d'emplois vacants ont presque doublé, avec des hausses particulièrement marquées dans des secteurs comme la santé et les technologies de l'information et de la communication. Le vieillissement de la population exacerbe ces pénuries et devrait s'accroître dans les décennies à venir. **La persistance des pénuries de main-d'œuvre peut gêner la croissance économique** et empêcher d'exploiter le plein potentiel de la double transition numérique et écologique. Pour y remédier, les secteurs public et privé devront investir dans le perfectionnement et la reconversion, et **il faudra réformer les systèmes d'enseignement et d'apprentissage tout au long de la vie** de façon à ce que la main-d'œuvre, avec ses compétences, puisse répondre aux besoins nouveaux.

De grandes incertitudes subsistent

Les fortes tensions géopolitiques risquent d'entraîner des perturbations sur les marchés de l'énergie et dans les chaînes d'approvisionnement, **provoquant potentiellement une hausse de l'inflation et un ralentissement de l'activité économique**. Plus généralement, ces tensions ont perturbé les échanges dans les économies avancées comme dans les économies émergentes, accentuant l'incertitude quant à l'évolution future du commerce mondial. Un environnement commercial plus protectionniste et plus fragmenté, avec des politiques de repli sur soi, aurait des répercussions négatives sur la concurrence, ferait monter les prix et nuirait à la productivité et à la croissance, pesant également sur le potentiel de rattrapage des économies de marché émergentes.

National (source ministère de l'Économie et des finances – Direction générale du Trésor)

Les prévisions annoncées de croissance en 2025 sont de +1.1% et d'inflation à 1.8%

Les données du Trésor public tablent sur une croissance plus solide que les prévisions de l'OCDE, en misant sur la baisse de l'inflation en dessous des 2% . L'activité en 2025 serait majoritairement portée par l'accélération de la consommation des ménages, grâce au reflux confirmé de l'inflation et aux gains passés et présents de pouvoir d'achat.

Le solde public se creuse et dépasse le seuil des -6% du PIB

Prévu lors de la LF2024 à -4.4% du PIB en 2024, le solde public sera de -6.1% en 2024 avec un objectif à -5% en 2025.

Tableau 1 : Solde public par sous-secteur			
Capacité (+) ou besoin (-) de financement, en % du PIB	2023	2024	2025
État	-5,5	-5,2	-4,3
Organismes divers d'administration centrale	-0,1	-0,2	-0,2
Administrations publiques locales	-0,4	-0,7	-0,7
Administrations de sécurité sociale	0,4	0,0	0,2
Solde public	-5,5	-6,1	-5,0

La dette publique et les dépenses publiques au-delà des prévisions de la loi de finances 2024

Initialement prévue à 109.7% du PIB dans la LF2024, la dette publique sera de 112.9% en 2024, avec une prévision à **114.7% en 2025**.

Les dépenses publiques estimées à 55% du PIB en 2024 seront finalement de 56.8% avec une prévision à 56.4% en 2025.

Tableau 3 : Chiffres-clés			
En % du PIB, sauf mention contraire	2023	2024	2025
Dette publique totale	109,9	112,9	114,7
Dette publique hors soutien à la zone euro	107,7	110,8	112,7
Dépense publique hors crédits d'impôt	56,4	56,8	56,4
Progression en valeur (%)	3,8	4,2	2,2
Progression en volume (%)	-1,0	2,1	0,4
Prélèvements obligatoires (y compris UE)	43,2	42,8	43,6

Rappel des mesures initialement prévues au sein du premier PLF 2025 pour les collectivités locales

La Loi de Finances 2025 n'ayant toujours pas été adoptée suite à la censure du gouvernement, la **Loi spéciale de finances, adoptée le 18 décembre 2024, garantit le versement de la DGF et le prélèvement des recettes au profit des collectivités territoriales.**

Lors de la présentation du premier projet de loi des finances 2025, les collectivités locales devaient contribuer au retour du déficit public à 5% du PIB en fournissant **un effort de 5 milliards d'euros**. Même si l'effort pourrait être moindre, il serait de l'ordre de 3 milliards d'euros a minima.

Un point sur les mesures envisagées par le gouvernement Barnier, qui ont en commun de **restreindre les recettes des collectivités** et non plus leurs dépenses comme ce fut le cas avec les contrats de Cahors, ni de baisser la DGF comme sous le quinquennat Hollande :

Ponction sur les recettes :

- **Mise en réserve de fonds d'un montant de 3 milliards d'euros**

Il s'agit d'un "**mécanisme de précaution** pour les collectivités", qui conduirait à "une mise en réserve de fonds", à hauteur de 3 milliards d'euros en 2025. Le but est d'"associer" la sphère locale "à l'effort de redressement des comptes publics" et de "renforcer à terme les mécanismes locaux de précaution et de péréquation". "Son produit restera affecté aux collectivités", sans toutefois préciser les modalités de cette redistribution.

Concrètement, en cas de dépassement d'un certain solde de déficit par les collectivités dans leur ensemble, un prélèvement sera opéré sur les recettes (plus exactement sur les douzièmes de fiscalité) des plus grandes d'entre elles, dans la limite de 2% des recettes de fonctionnement.

Le mécanisme concernait les collectivités et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre dont les dépenses réelles de fonctionnement sont supérieures à 40 millions d'euros. Environ 600 collectivités et groupements de communes à fiscalité propre répondent à ce critère, les syndicats étant a priori exclus. Mais la situation financière locale sera aussi examinée pour exonérer les plus fragiles, ce qui devait conduire à établir une liste de 450 entités visées par ce mécanisme d'auto-assurance.

- **Une stabilité de la DGF 2025** garantissant le maintien de son montant en euros, mais prise en compte de l'inflation.

Coup de frein sur la TVA :

- **Perte de dynamique du reversement des fractions de TVA**

Les **recettes de TVA** affectées aux collectivités prévoyaient d'être gelées, représentant une économie de 1,2 milliard d'euros pour l'Etat en 2025. Ainsi, mois après mois, l'impôt national destiné à compenser les collectivités pour la suppression notamment d'une partie de la taxe d'habitation et de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises,

verrait sa dynamique remise en cause. Les dernières estimations de Bercy faisaient état d'une croissance de la TVA de 1,3% en 2024 (contre une prévision de +4,5% dans la loi de finances pour 2024). Les régions, dont les budgets dépendent désormais pour plus de la moitié de recettes de TVA, étant a priori les plus affectées.

- **Baisse du FCTVA de 16.404% à 14.850%**

Le FCTVA représente une dépense de 7,1 milliards d'euros pour l'Etat en 2024. Ce remboursement partiel octroyé aux collectivités pour la TVA acquittée sur leurs investissements serait ainsi mécaniquement réduit de 800 millions d'euros en 2025.

Mais aussi :

- **Baisse du Fonds vert**

Le précédent gouvernement proposait une réduction des crédits alloués au Fonds vert pour la transition écologique, passant de 2 à 1,5 milliard d'euros pour 2025.

- **Augmentation des cotisations à la CNRACL**

Face au déficit de la CNRACL, le gouvernement envisageait de rehausser le taux de cotisation retraite des employeurs territoriaux de 4 points en 2025 (deux nouvelles hausses étaient envisagées en 2026 et 2027).

NB : Le contexte politique instable n'a toujours pas permis le vote de la loi de finances pour l'année 2025. L'adoption d'une Loi de Finances sur le premier trimestre 2025 ferait l'objet d'une actualisation des informations contenues dans ce document.

LE CONTEXTE LOCAL

Introduction

La situation financière de la commune reste saine au regard des critères budgétaires.

Le résultat de fonctionnement est en légère diminution par rapport à 2023 mais reste bon grâce à la maîtrise des dépenses de fonctionnement et à des recettes en hausse.

Le résultat d'investissement de l'année ressort déficitaire de 28 578 €. Cependant il intègre le paiement d'une somme de 188 934 € à la Métropole. Cette dette ancienne correspondant à l'excédent du budget annexe « Assainissement » qui n'a pas été reversé lors du transfert de cette compétence à la Métropole. Ce paiement est affecté au compte de

réserves et après correction le résultat d'investissement propre à 2024 ressort excédentaire de 160 356 €.

Les bons résultats de l'année vont nous permettre de réaliser nos objectifs sans avoir à recourir à l'emprunt.

La construction du projet de budget 2025 doit tenir compte du contexte économique difficile que traverse notre pays. L'ensemble des collectivités rencontre d'importantes difficultés afin de boucler leurs budgets. Des recettes fiscales (impôts et dotations) en diminution, qui vont affecter le résultat de la section de fonctionnement et des subventions en forte diminution, qui vont réduire les possibilités d'investissement.

Les taux d'imposition sont restés stables en 2024. Les bases servant au calcul des taxes foncières et d'habitation ont été revalorisées par l'Etat de 4,6 %, elles ne doivent augmenter que de 1,7 % en 2025. La DGF est en diminution. Les recettes liées à l'habitat (droits de mutation et taxes d'équipement) sont en forte baisse. Malgré cela nous n'envisageons pas d'augmenter les taux des impôts en 2025.

Nous conservons nos objectifs de développement des mobilités, d'équipement de la commune, de l'entretien des bâtiments publics, tout en préservant l'environnement

Les orientations du DOB

Le projet de budget sera proposé dans la continuité des exercices précédents.

Fonctionnement

- **Le maintien et la volonté de développer les services à la population** seront au centre de ce budget et nécessitent plus d'équipements et de moyens.
- **La maîtrise des dépenses** par la recherche de nouvelles économies tout en prenant en compte un taux prévu d'inflation ramené en 2025 à 1,6 %. Nous bénéficierons notamment d'une baisse du coût de l'énergie, due à un nouveau contrat et à la pose de panneaux photovoltaïques à la salle culturelle et à la cantine scolaire.

- Le budget du CCAS a été augmenté significativement du fait de demandes d'aides plus importantes, en particulier pour la petite enfance.
- La volonté de contenir la pression fiscale en maintenant les taux d'imposition de la commune.

INVESTISSEMENTS PROJÉTÉS

Bâtiments publics

Construction d'un bâtiment situé au centre du village qui pourra accueillir des salles associatives et libérer l'Espace Lucien Miquel pour une réhabilitation.

L'étude de la rénovation du château, avec le concours de l'architecte des bâtiments de France est terminée. La première tranche des travaux sera réalisée en 2025 selon le planning annoncé.

Remplacement de l'éclairage du parking du Devezou.

Etude du chauffage de la salle culturelle du Devezou et éventuellement son remplacement moins énergivore.

Etude et remplacement du chauffage de l'église par un procédé plus économe.

Mise en place de mobilier urbain.

Installation de panneaux photovoltaïques.

Ecoles et jeunesse

Réaménagement du parvis devant l'école primaire avec sécurisation du déplacement des enfants (budget AC).

Plantations et éclairage du chemin entre les écoles.

Divers travaux électriques à la maternelle

Poursuite de l'installation de jeux pour les enfants.

Sécurité

Pose de caméras de surveillance.

Alarme intrusion + PPMS à l'école maternelle.

Terrains de sport

Mise en conformité de l'installation électrique des tennis afin de réduire la consommation d'énergie.

Réhabilitation du terrain de foot synthétique.

Transport

Acquisition d'un minibus pour les associations et le service enfance jeunesse.

ANALYSE FINANCIÈRE :

Synthèse du compte administratif 2024

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Excédent de fonctionnement = (Recettes – Dépenses)

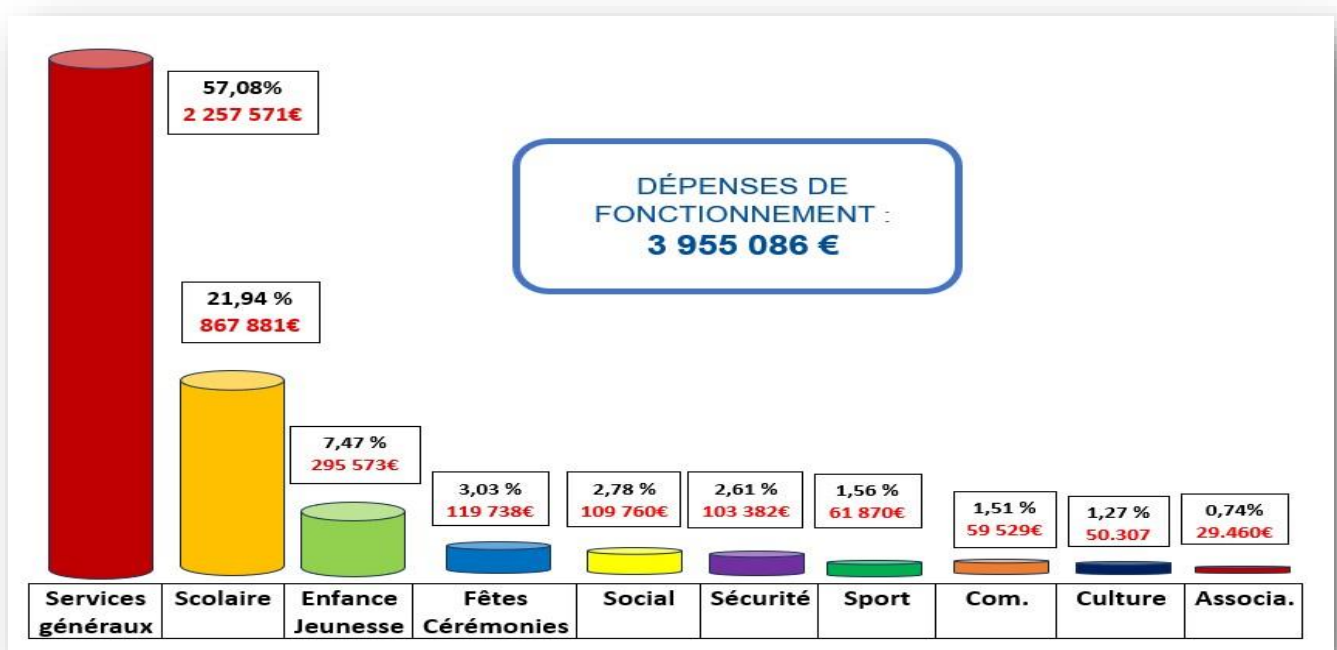
L'excédent de fonctionnement ressort à 3 530 423 €, ce résultat intègre le résultat de l'année précédente.

Après déduction de ce report l'excédent de fonctionnement brut est de 513 764 €.

Ce résultat va permettre à la commune de financer ses projets d'investissements sans avoir à recourir à l'emprunt.

- Les dépenses réelles de fonctionnement ont augmenté de 217 317€ (+ 5,8 %) : les charges à caractère général sont en baisse de 3,3 %, les charges de personnel sont en hausse de 10%, les atténuations de produits sont en hausse de 6,3 %, les charges de gestion courante sont en hausse de 2 %.
- Les recettes de fonctionnement sont en augmentation de 159 127 € (+ 3,7 %) : Produits des services, impôts et taxes et aux autres produits de gestion courante. Les dotations de l'état étant en baisse.
- Le résultat de fonctionnement est en baisse de 10% soit - 58 192 €

Dépenses fonctionnelles



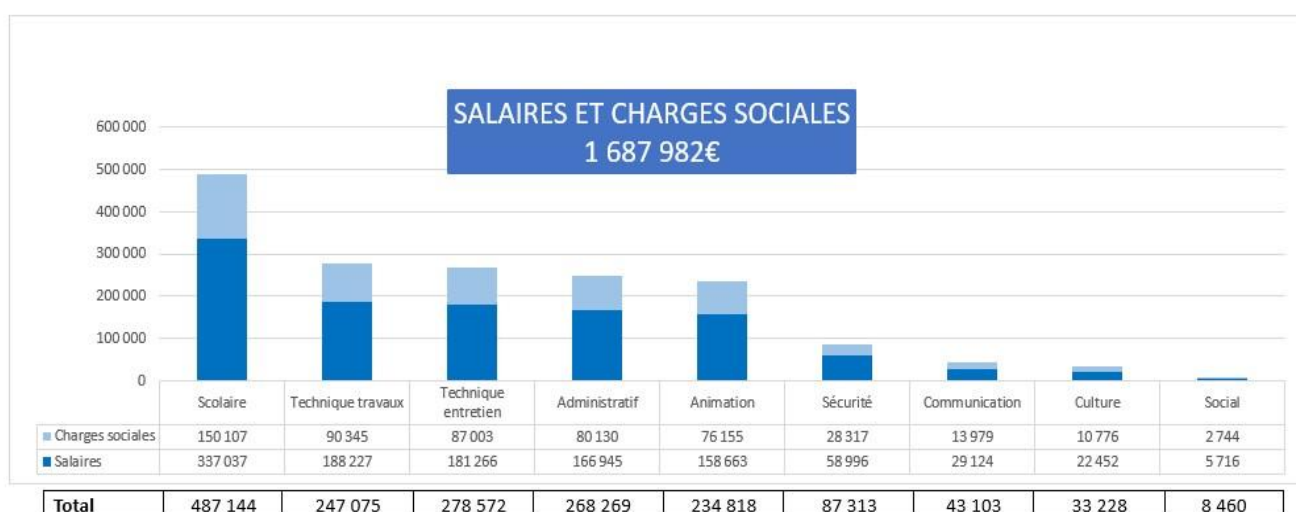
Le personnel communal

La commune compte au 31 décembre 2024, pour ses divers services, 46 agents dont 36 titulaires et 10 contractuels (dont 34 femmes et 12 hommes).

Ces effectifs se répartissent :

- Service administratif : 6 agents
- Service technique travaux : 7 agents
- Service technique entretien (écoles, bâtiments publics) : 17 agents
- Espace jeune – ASLH : 6 agents
- Ecole maternelle (Atsem, cantine, garderie) : 7 agents
- Police municipale : 2 agents
- Culture : 1 agent

La masse salariale s'élève à 1 687 981 € soit 42,7% des dépenses réelles de fonctionnement.



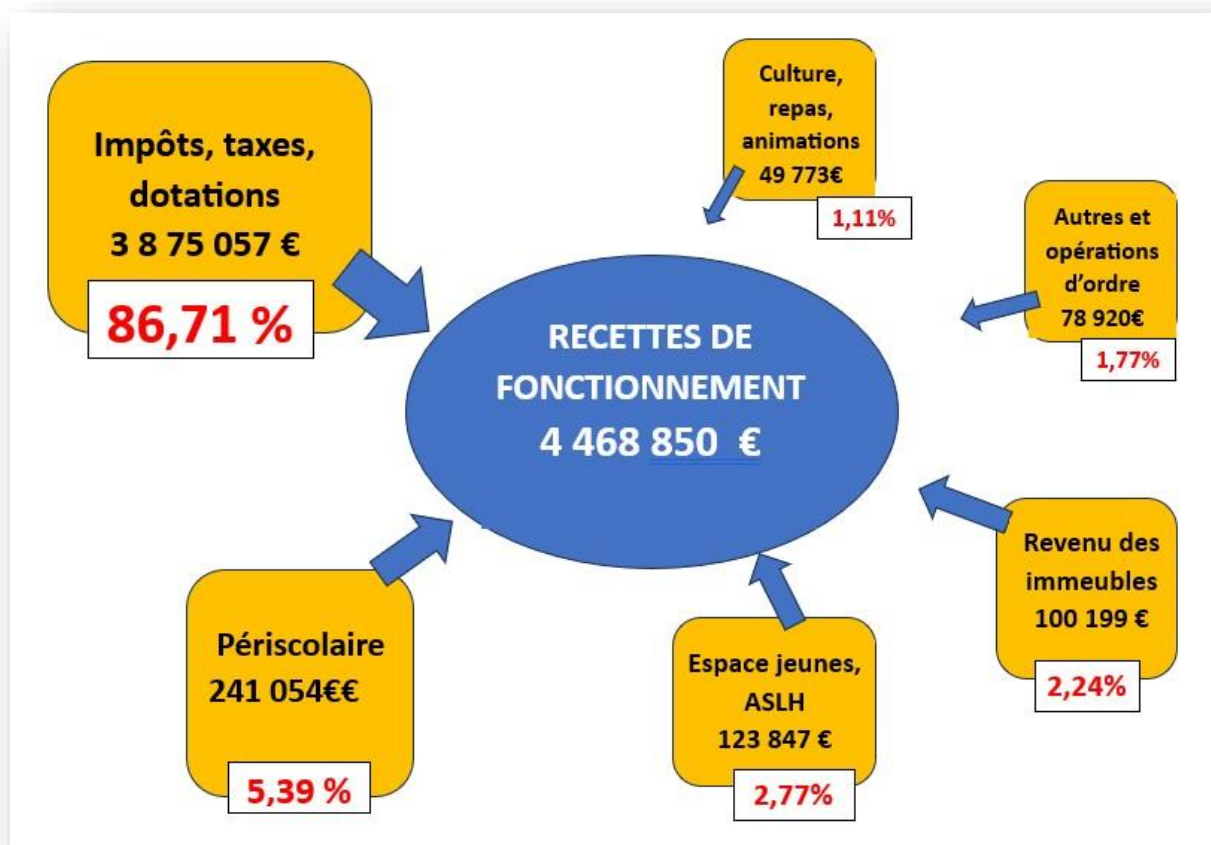
Les indemnités des élus

L'article L2123-24-1-1 loi 2019-1461 du 27/12/2019 – art 93 impose aux communes de présenter un état de l'ensemble des indemnités de toute nature, libellé en euros, dont bénéficient les élus siégeant au Conseil Municipal, au titre de tout mandat et de toute fonction exercée en leur sein. Cet état est communiqué chaque année aux Conseillers Municipaux avant le vote du Budget

Indemnités versées aux Elus en 2024				
		Commune		Métropole
			Totaux bruts	
Nom	Fonction		Fonction	Totaux bruts
DEVOISSELLE Brigitte	Maire	27 129,48	Conseillère Communautaire	15 710,40
CABAS Marie Hélène	Adjointe au Maire	7 645,56		
GIORGETTI Amélie	Adjointe au Maire	7 645,56		
ROUCAYROL Béatrice	Adjointe au Maire	7 645,56		
CAPO Bernard	Adjoint au Maire	7 645,56		
CHRETIEN Steve	Adjoint au Maire	7 645,56		
DEPOND Jean Pierre	Adjoint au Maire	7 645,56		
JAMME Alain	Adjoint au Maire	1 911,39		
GUEYDAN Frédéric	Adjoint au Maire	6 830,04		
TOMAS Michèle	Conseillère déléguée	1 695,74		
BARASCUD Bruno	Conseiller délégué	4 488,72		
CRESPY Christian	Conseiller délégué	4 488,72		
RAYMOND Christian	Conseiller délégué	4 488,72		
		96 906,17		15 710,40

Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement se sont élevées à **4 468 850 €** en augmentation **de 159 123 €**.

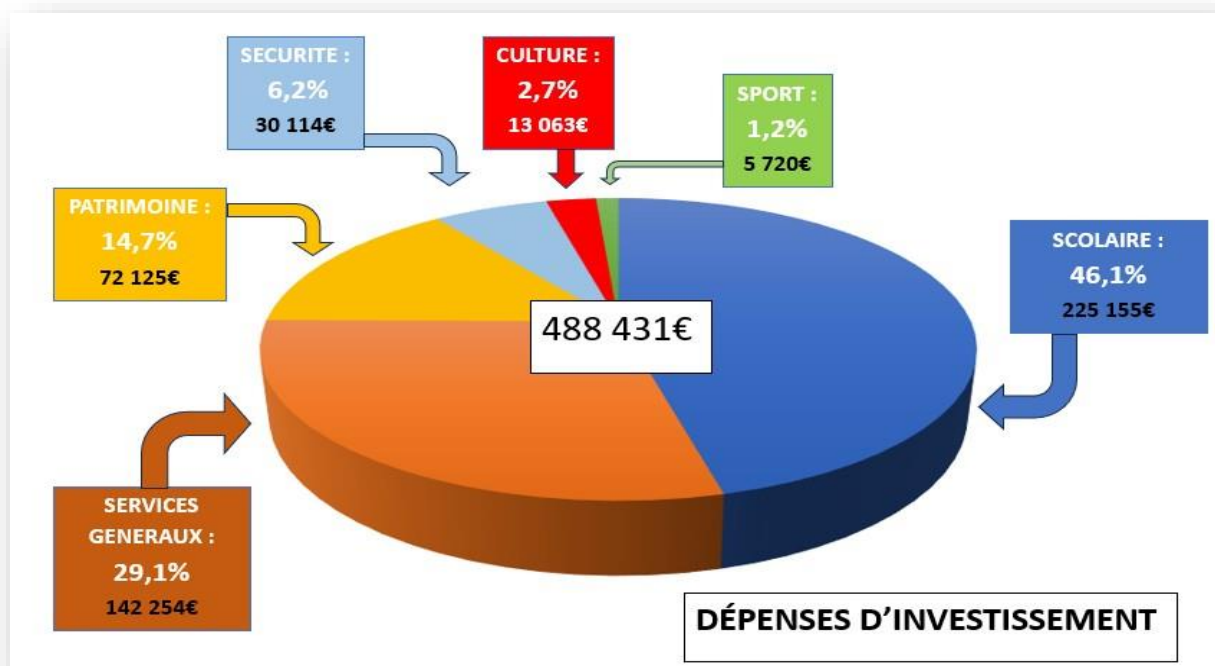


Les emprunts

Le montant du capital restant dû au 31 décembre 2024 est de 1 414 421,82 €.

Objet de l'emprunt	Date de création	Dernière échéance	Capital emprunté	Capital restant dû	Annuité de remboursement 2025
Bâtiment place des Grèses	06/01/2010	06/10/2031	40 000,00 €	17 334,34 €	2 916,40 €
Emprunt Ecole/Auditorium	29/12/2022	30/09/2047	1 500 000,00 €	1 397 087,48 €	87 967,25 €

1 414 421,82 €	90 883,65 €
----------------	-------------



La section d'investissement :

- Des dépenses d'investissement de 818 480 € dont 188 934 € à imputer sur les excédents antérieurs soit 629 546 € de dépenses 2024
- Des recettes d'investissement de 789 903 € dont 8 239 € excédent 2023
- Le résultat de la section d'investissement fait apparaître un déficit de 28 578 €.

Recettes		Dépenses	
Report N-1	8 239	Opération d'ordre	41 562
Opération d'ordre	150 647	Réserves	188 934
Dotations, fonds divers	288 459	Emprunts	62 047
Subvention d'investissement	342 557	Immob. Incorporelles	8 429
		Subv. Equip. Versées	37 506
		Immob. Corporelles	412 633
		Immob. en cours	67 369
Total recettes	789 902	Total dépenses	818 480
		Déficit d'investissement	-28 578

Les dépenses fonctionnelles d'investissement

Rappel

Depuis le PLF 2024, une annexe informative, présentant les impacts du budget pour **la transition écologique**, doit être jointe au CFU de 2024 présenté en 2025. Cet état présente les dépenses d'investissement qui, au sein du budget, contribuent négativement ou positivement aux objectifs de transition écologique de la France.

En 2024, le montant des dépenses réelles d'investissement s'est élevé à 488 434 €, dont 237 715 € (48,6 %) ont contribué aux objectifs de transition écologique.

Ces dépenses ont concerné :

- La désimperméabilisation du chemin des écoles (127 336 €),
- Le parking de l'école de musique (20 994 €)
- La pose de panneaux photovoltaïques (42 788 €)
- La recherche de fuites d'eau (6 804 €) et le paiement du solde de la rénovation énergétique des écoles (39 793 €)